

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 26 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 20 juin, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents : I. LARDIN J.P. MARTIN R. VOIZEUX
 S.GALDO G. CASTENETTO M. KHOURI
 R. LEMOINE H. KWASIAK J.P. MUGNIER
 S. DOLEGEAL F. BOUARD G. VILLEMIN
 F. LAUNOY A. LASSERTEUX

Etait excusée : M. PARISEL

Secrétaire de séance : S. GALDO

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 MAI 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Toutefois, Madame le Maire tient à préciser que le syndicat d'électrification n'existe plus en tant que tel, il est intégré au SDED 52. De ce fait, la désignation des délégués au sein de ce syndicat est caduque.

TAUX D'IMPOSITION 2020

Après exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le conseil municipal décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2020, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti 13,12 %
 - Taxe foncière sur le non bâti 26,13 %
- Ces taux restent inchangés par rapport à l'année 2019,

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT (Commission locale des compétences transférées)

Deux membres doivent être désignés pour représenter la commune à la CLECT.
Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Isabelle LARDIN titulaire et Gaëlle CASTENETTO suppléante.

DESIGNATION DES GARANTS POUR LA COMMISSION DES BOIS :

Trois membres doivent être désignés.
Le conseil municipal désigne à l'unanimité Jean-Pierre MARTIN, Frédéric LAUNOIS et Jean-Pierre MUGNIER.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Le conseil municipal a dressé une liste de 24 personnes de la commune (12 titulaires et 12 suppléants).

Madame le Maire transmettra cette liste au service des impôts qui désignera, par tirage au sort, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, pour participer à la commission communale.

TRAVAUX 2020

- Enfouissement des réseaux rue de Provence et rue d'Alsace : en cours
- Béton dans le hangar de la commune : à réaliser en 2020
- Rénovation de la statue de l'église : le devis pour la rénovation s'élève à 4 194 € TTC. Le conseil municipal est favorable à cette rénovation. Il autorise Madame le maire à solliciter des subventions. Les travaux ne débiteront qu'après avoir eu connaissance du montant de ces dernières.

PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS DE LA COMMUNE ET DU LOTISSEMENT DE L'EUROPE

- Commune

Madame le maire présente et explique le budget de fonctionnement 2020 de la commune.

- Lotissement de l'Europe

Madame le maire présente le budget primitif 2020 du lotissement de l'Europe. Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement	103 879,99 €
- Section d'investissement	143 722,36 €

Ces budgets seront soumis à l'adoption lors de la prochaine séance du conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

La commune emploie 4 personnes : 1 CDD, 2 CDI et 1 titulaire

QUESTIONS DIVERSES

**** Prêt du terrain de foot et des locaux***

Le club de foot de Biesles sollicite l'autorisation d'utiliser le terrain de foot et les locaux : vestiaires et club house.

Après échanges, le conseil municipal y est favorable sous conditions :

- la mise à disposition comportera une clause prévoyant que la commune de Mandres pourra suspendre à tout moment cette mise à disposition, notamment si le club de foot de Mandres venait à être réactivé.

- le terrain de foot sera entretenu (tonte, traçage...) par le club de Biesles et les locaux devront être maintenus propres durant toute la période de mise à disposition.

Une convention sera établie entre la commune et le club de foot de Biesles.

** Positionnement d'un camion pizza dans la commune*

Un habitant de la commune sollicite l'autorisation de positionner son camion pizza vers le lavoir les mercredis de 17h45 à 21h pour réaliser ses ventes.

Cette activité n'ayant pas lieu le même jour que celle de la boulangerie de la commune, le conseil municipal donne son accord pour qu'il stationne près du lavoir, devant la cour de l'école afin de ne pas gêner la circulation, ni entraver la sécurité.

** Système de paiement en ligne*

La commune a désormais l'obligation de proposer le paiement en ligne des factures à ses habitants. Madame le maire signera la convention.

** Festivités des 13 et 14 juillet 2020*

En raison des contraintes sanitaires imposées par le contexte actuel, il n'y aura pas de feu d'artifice ni d'animations cette année.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 heures 55.